

LA GRANDE SUPERCHERIE DU COVID19

On reviendra à la normale :

- dans deux semaines, après avoir aplati la courbe**
- dans deux mois, après avoir aplati la courbe**
- dans un an, après avoir aplati la courbe**
- quand la population sera vaccinée à 60%**
- quand la population sera vaccinée à 80%**
- quand la population sera vaccinée à 90%**
- quand la population sera vaccinée à 100%**
- quand on aura le contrôle total sur vous**



- ☑ Les virus n'ont JAMAIS provoqué la moindre maladie. Et de toute façon, le SARS-COV2 n'a jamais été isolé.
- ☑ Nous sommes en présence d'une **attaque chimique** perpétrée par les gens aux commandes de l'État profond...
- ☑ Le premier coupable est **l'oxyde de graphène** (présent partout !).
- ☑ L'oxyde de graphène diminue fortement le taux de **glutathion**.
- ☑ Grâce à cela, les populations **fragiles** ont été les premières victimes.
- ☑ L'effondrement du taux de glutathion a permis l'action efficace de la protéine **spike** (attaque des cellules endothéliales).
- ☑ Les injections appelées faussement des vaccins anti-COVID19 contiennent de l'oxyde de graphène et **aggravent** les cas et les morts.
- ☑ 50% des cas graves ou des morts après 2 jours - 80% après 7 jours.

MERCREDI
25 AOÛT 2021

LE

JOURNAL

DE

QUÉBEC

« On ne peut pas prendre toute une population en otage pour garder des privilèges à une minorité qui refuse le vaccin. On ne peut plus laisser des personnes non vaccinées remplir nos hôpitaux »

Québec sonne la fin de la récréation

MESSAGE CLAIR AUX ANTI-VAX

+ Une longue liste d'endroits où ils ne pourront plus aller

+ Un avertissement : tricher avec le passeport vaccinal, ce sera criminel

PAGES 2 ET 3

SALLE À MANGER, COMPTOIR ET LIVRAISON
PIZZA, MENU DU JOUR ET TABLE D'HÔTE



Morbidity and Mortality Weekly Report (*MMWR*)

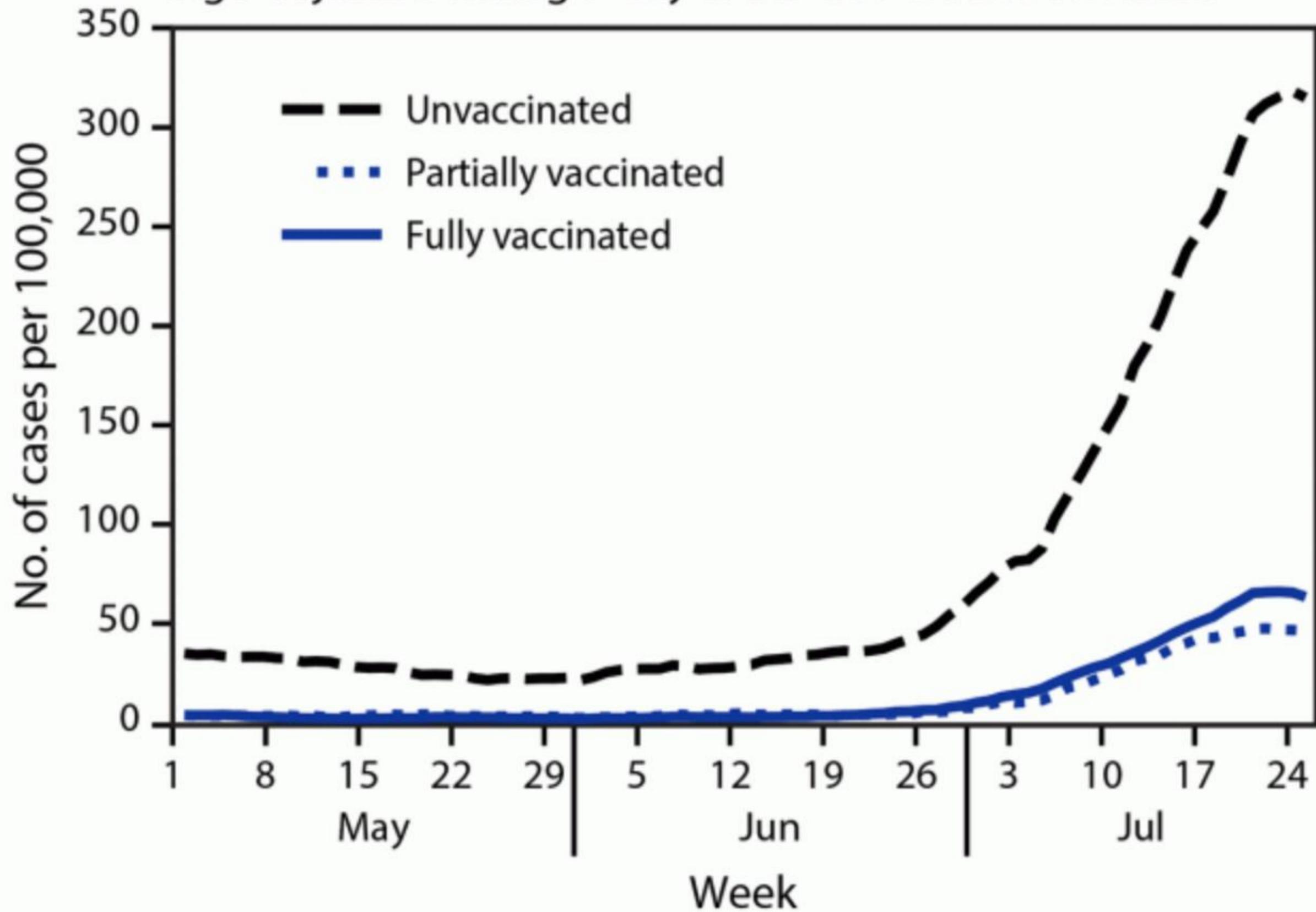
SARS-CoV-2 Infections and Hospitalizations Among Persons Aged ≥ 16 Years, by Vaccination Status — Los Angeles County, California, May 1–July 25, 2021

Weekly / August 27, 2021 / 70(34);1170–1176

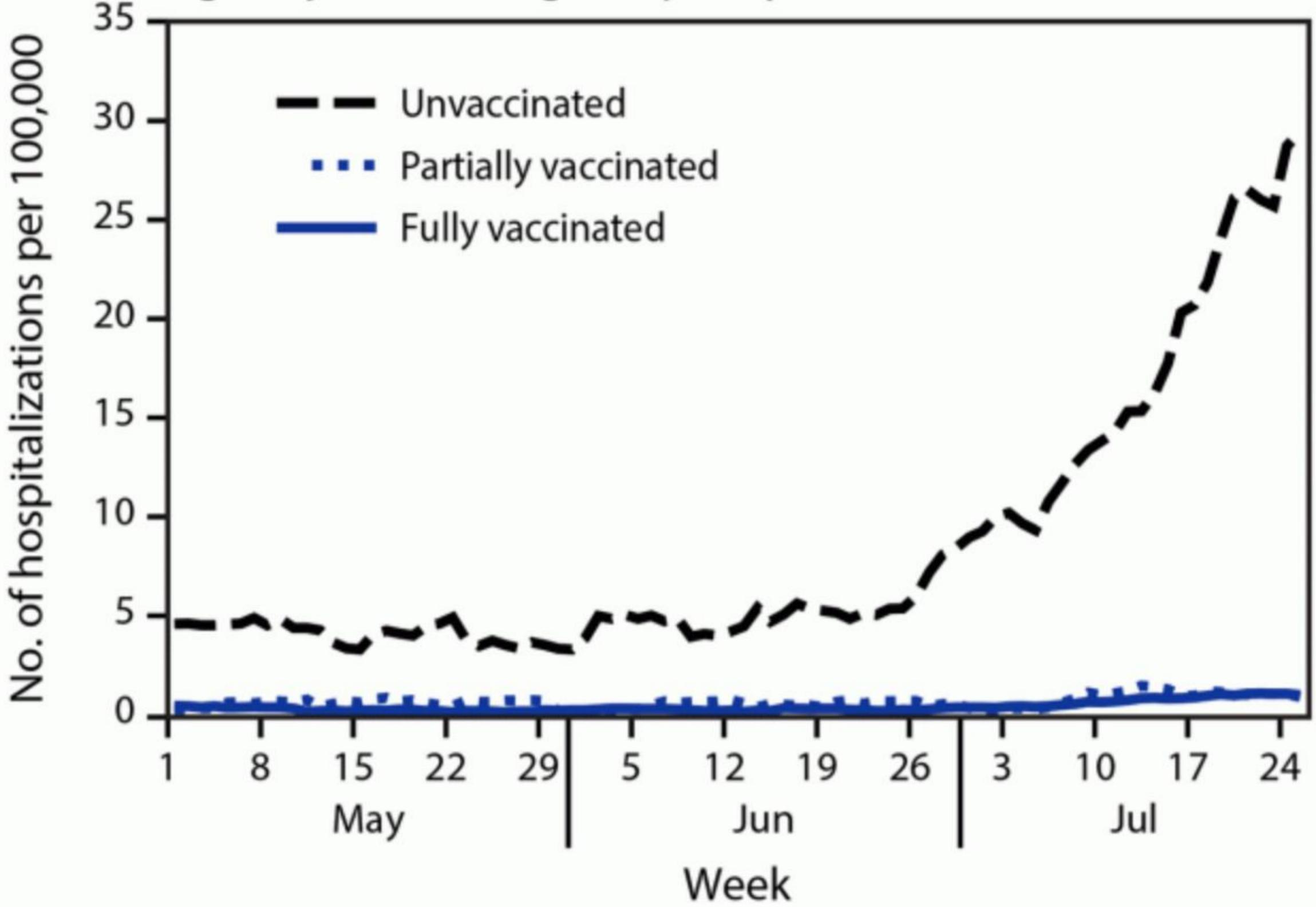
On August 24, 2021, this report was posted online as an MMWR Early Release.

Jennifer B. Griffin, PhD¹; Meredith Haddix, MPH¹; Phoebe Danza, MPH¹; Rebecca Fisher, MPH¹; Tae Hee Koo, MPH¹; Elizabeth Traub, MPH¹; Prabhu Gounder, MD¹; Claire Jarashow, PhD²; Sharon Balter, MD¹ ([View author affiliations](#))

Age-adjusted rolling 7-day SARS-CoV-2 infection rates



Age-adjusted rolling 7-day hospitalization rates



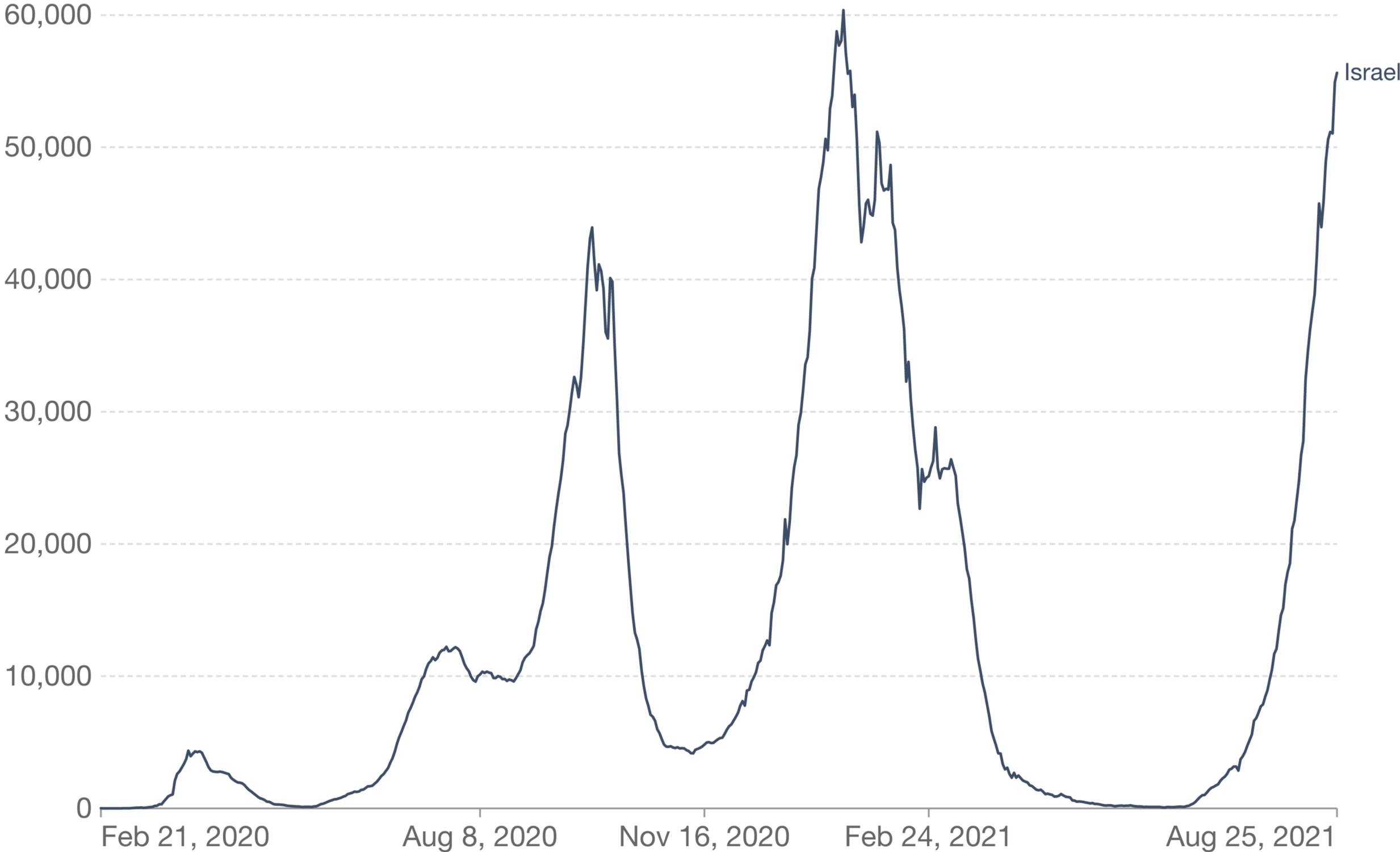
* Rolling 7-day incidence was calculated by summing the total number of persons or hospitalizations during a 7-day period and dividing by the total population at the end of the 7-day period.

† Persons were considered fully vaccinated ≥ 14 days after receipt of the second dose in a 2-dose series (Pfizer-BioNTech or Moderna COVID-19 vaccines) or after 1 dose of the single-dose Janssen (Johnson & Johnson) COVID-19 vaccine; partially vaccinated ≥ 14 days after receipt of the first dose and < 14 days after the second dose in a 2-dose series; and unvaccinated < 14 days receipt of the first dose of a 2-dose series or 1 dose of the single-dose vaccine or if no vaccination registry data were available.

- ✓ **VACCINÉ = plus de 14 JOURS après la seconde dose d'une série de deux doses (Pfizer ou Moderna)**
- ✓ **VACCINÉ = plus de 14 JOURS après la première dose d'une dose unique (J&J)**
- ✓ **PARTIELLEMENT VACCINÉ = plus de 14 JOURS après la première dose et moins de 14 JOURS après la seconde dose**
- ✓ **NON VACCINÉ = moins de 14 jours après la première dose ou pas de vaccination**

Weekly confirmed COVID-19 cases

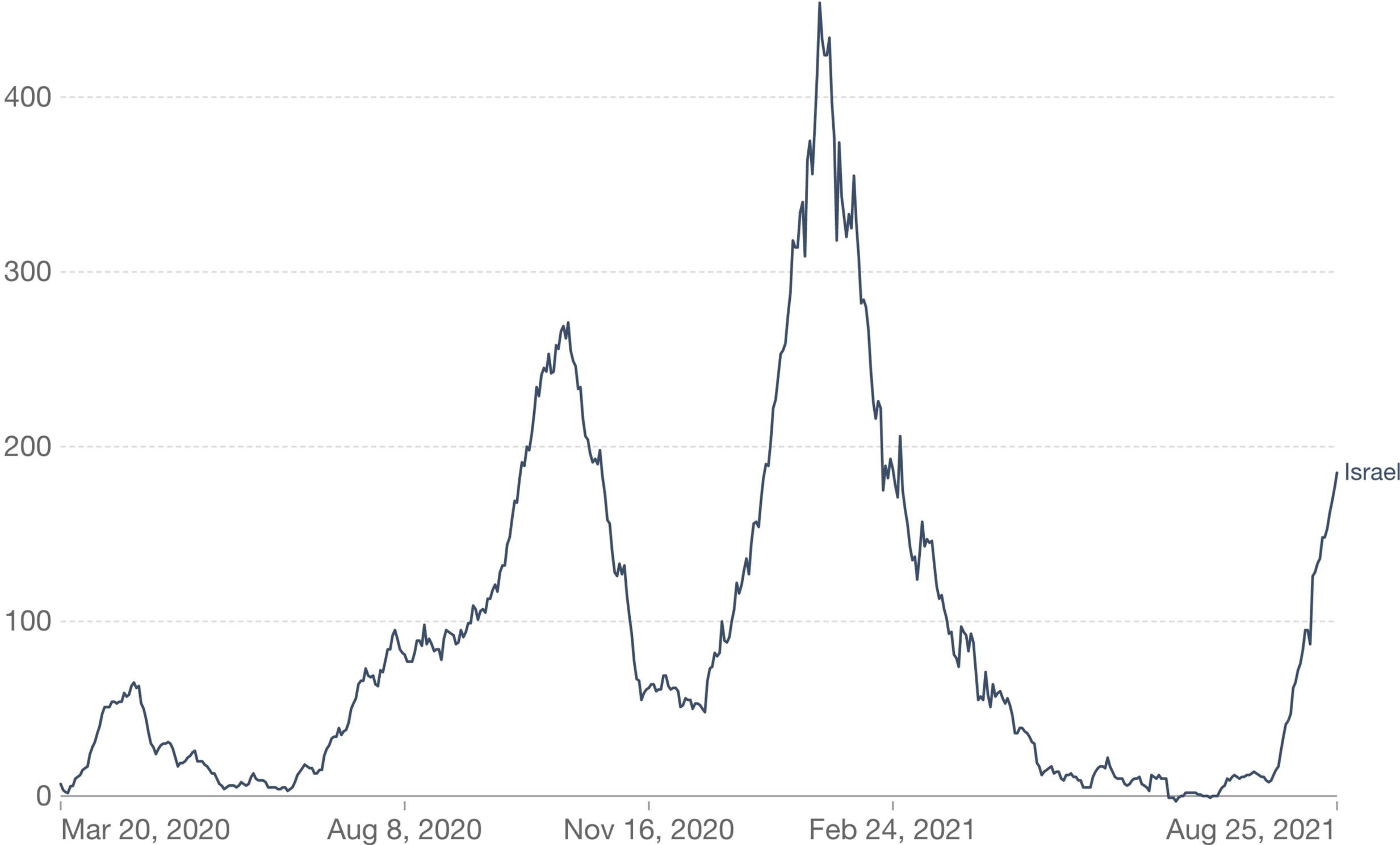
Weekly confirmed cases refer to the cumulative number of confirmed cases over the previous week.



Source: Johns Hopkins University CSSE COVID-19 Data

Weekly confirmed COVID-19 deaths

Weekly confirmed deaths refer to the cumulative number of confirmed deaths over the previous week.



Source: Johns Hopkins University CSSE COVID-19 Data

- ☑ **La première vague était constituée de quelques malades victimes de l'oxyde de graphène (6 à 12%, selon les pays).**
- ☑ **Tous les autres morts sont morts de n'importe quoi, qu'on a requalifiés comme morts COVID19.**
- ☑ **La deuxième vague était constituée de cas dont 95% étaient des faux positifs.**
- ☑ **Les troisième et quatrième vagues sont constituées par ceux qui ont la naïveté d'accepter les injections (ou qui y ont été contraints)**
- ☑ **Actuellement, ceux qui avaient pris soin de leur santé et ceux qui résistent aux injections sont ceux qu'on ne retrouve nulle part dans les statistiques...**

**CETTE CAMPAGNE
D'INJECTION RESPECTE-T-ELLE
LE CODE DE NUREMBERG
ET LE TRAITÉ D'HELSINKI ?**

Le code du Nuremberg (1947)

1. Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacité légale totale pour consentir : qu'elle doit être laissée libre de décider, **sans intervention de quelque élément de force de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercition.** Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée, et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle, afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision.

Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le **renseigner exactement sur la nature, la durée, et le but** de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus; et les conséquences pour sa santé ou sa personne, qui peuvent résulter de sa participation à cette expérience.

Le code du Nuremberg

L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne, qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie.

- 2. L'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens :** elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.
- 3. Les fondements de l'expérience doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux,** et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions de l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus l'exécution de l'expérience.

Le code du Nuremberg

4. L'expérience doit être pratiquée de façon à **éviter toute souffrance et ou dommage** physique et mental, non nécessaires.
5. L'expérience ne doit pas être tentée lorsqu'il y a **une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité** du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.
6. Les risques encourus ne devront **jamais excéder l'importance humanitaire** du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.
7. On doit faire en sorte **d'écartier du sujet expérimental** toute éventualité, si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.

Le code du Nuremberg

8. Les expériences ne doivent être **pratiquées que par des personnes qualifiées**. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent ou y participent.
9. Le sujet humain doit être **libre, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience**, s'il estime avoir atteint le seuil de résistance, mentale ou physique, au-delà duquel il ne peut aller.
10. Le scientifique chargé de l'expérience doit être **prêt à l'interrompre à tout moment**, s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet expérimental.

La déclaration d'Helsinki (1964 - 2008)

- ☑ Dans la recherche médicale, le devoir du médecin est de protéger la vie, la santé, la dignité et l'intimité de la personne.
- ☑ La recherche médicale sur des êtres humains doit se conformer aux principes scientifiques généralement reconnus. Elle doit se fonder sur une connaissance approfondie de la littérature scientifique et des autres sources pertinentes d'information ainsi que sur une expérimentation appropriée réalisée en laboratoire et, le cas échéant, sur l'animal.
- ☑ Des précautions particulières doivent entourer les recherches pouvant porter atteinte à l'environnement et le bien-être des animaux utilisés au cours des recherches doit être préservé.
- ☑ Toute étude doit être précédée d'une évaluation soigneuse du rapport entre d'une part, les risques et les contraintes et d'autre part, les avantages prévisibles pour le sujet ou d'autres personnes. Cela n'empêche pas la participation à des recherches médicales de volontaires sains. Le plan de toutes les études doit être accessible.

La déclaration d'Helsinki

- ☑ Une recherche médicale sur des êtres humains n'est légitime que si les populations au sein desquelles elle est menée ont des chances réelles de bénéficier des résultats obtenus.
- ☑ Les sujets se prêtant à des recherches médicales doivent être des volontaires informés des modalités de leur participation au projet de recherche.
- ☑ Le droit du sujet à la protection de son intégrité doit toujours être respecté. Toutes précautions doivent être prises pour respecter la vie privée du sujet, la confidentialité des données le concernant et limiter les répercussions de l'étude sur son équilibre physique et psychologique.
- ☑ Lorsqu'il sollicite le consentement éclairé d'une personne à un projet de recherche, l'investigateur doit être particulièrement prudent si le sujet se trouve vis-à-vis de lui dans une situation de dépendance ou est exposé à donner son consentement sous une forme de contrainte.

**L'ONU appelle
les talibans à la
Plus grande retenue**

PROMIS ! ON
N'IMPOSERA
PAS LE PASSE
SANITAIRE.



CHEREAU

Samedi 28 août 2021

- ☑ **DÉPART à 13h00 au Parc Maisonneuve (Viau / Sherbrooke - Montréal, H1X 2B1)**
- ☑ **Scène et discours à l'arrivée devant l'OIIQ à 14h00 (4200 rue Molson, H1Y 4V4)**
- ☑ **Cet évènement est organisé par Canadian Frontline Nurses en collaboration avec Réinfo Covid Québec, Police on Guard for Thee, Debout Canada (Stand Up Canada) et le Collectif du personnel scolaire en faveur du retour à la normale dans les écoles du Québec.**